

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 66 (1915)
Heft: 7-8

Rubrik: Confédération

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

qui comprend toute la partie du district de Nyon au sud de la ligne de chemin de fer Nyon-Crassier, on a exploité environ 450,000 kg d'écorce de chêne.

Nous savons, d'autre part, que l'une des premières tanneries du canton, qui emploie uniquement des écorces pour la préparation des cuirs à l'exclusion de toute matière chimique, a payé dernièrement pour fr. 30,000 d'écorces de chêne livrées par les seules gares de Croy et de Chavornay, ce qui représente un stock d'environ 170,000 kg extrait des taillis de cette région du district d'Orbe, sans parler des expéditions à destination de la Suisse allemande et des livraisons faites aux petites tanneries de la région.

Montcherand (Vaud), 1^{er} juillet 1915.

A. Barbey.

Addenda.

Dans l'article nécrologique consacré à M. Ch. Bertholet, inspecteur forestier, qui a paru ici au n° 3/4, nous avons indiqué que le défunt avait fonctionné comme traducteur du *Journal forestier suisse* de 1876 à 1879.

Un obligeant correspondant veut bien nous informer qu'en réalité cette période de l'activité de Ch. Bertholet fut beaucoup plus longue. C'est lui qui a traduit et partiellement rédigé le *Journal forestier suisse* depuis 1857 jusqu'en 1879, soit pendant 22 ans! Nous étions donc loin de compte.

Sa part dans l'œuvre de notre Société a été beaucoup plus considérable que nous l'avions admis. Il était si vraiment modeste et savait si bien rester dans l'ombre qu'il a fallu de vraies recherches pour fixer ce point.

Et sans doute en ira-t-il ainsi dans d'autres domaines de sa fructueuse activité; plus on cherchera à en établir le bilan et plus on verra grandir ses mérites. N'est-ce pas le propre des vrais modestes et des hommes de valeur? H. B.



CONFÉDÉRATION.

A l'Ecole forestière de Zurich.

La conférence des professeurs de l'Ecole forestière vient de désigner le principal de l'école pour une période de deux ans. Elle a maintenu en charge M. le professeur *Felber*, qui revêtait déjà ces fonctions depuis un an. M. le professeur *Engler* a également été maintenu comme remplaçant du principal.

Nombre des étudiants. L'occupation militaire de nos frontières a eu une répercussion profonde sur la fréquentation des cours de notre école fédérale. Nombreux sont les étudiants qui ont dû quitter les bancs des auditoires pour aller servir la patrie. On en jugera par ce qu'il est advenu de la 1^{re} année d'études. Des quelque 15 étudiants régulièrement inscrits, *un seul* suit encore les cours et encore va-t-il être mobilisé dès le 21 juin. Quelques cours ont dû, en conséquence, être supprimés.

Les autres années d'études sont heureusement moins touchées par ces événements militaires. On compte encore à ce jour :

en 2^{me} année d'études . . . 3 étudiants,

» 3^{me} » . . . 6 »

Enfin, ceux qui avaient été empêchés, l'hiver dernier, d'achever leur 7^{me} semestre, à cause du service militaire, sont au nombre de 9. Ils ont actuellement l'occasion, tout en préparant leur examen de diplôme, de suivre les cours qui manquaient à leur cycle d'études.

Zurich, 9 juin 1915.

H. B.

Le Conseil d'école de l'Ecole polytechnique fédérale a accordé le diplôme comme technicien forestier à :

MM. von Arx, Guillaume, de Soleure ;
Forni, Albert, de Bedretto (Tessin) ;
Gregori, Robert, de Zuoz (Grisons) ;
Grütter, Albert, de Selzach (Soleure) ;
Helbling, Paul, de Rapperswil (St-Gall) ;
Noyer, Emile, de Berne ;
Schell, Emile, de Zoug.

Commission fédérale pour l'examen forestier d'Etat.

Le Conseil fédéral a accepté, avec remerciements pour les services rendus, la démission de M. *H. Liechti*, ancien inspecteur des forêts à Morat, comme membre de la Commission fédérale pour l'examen forestier d'Etat. Tous nos regrets accompagnent le départ de ce sylviculteur distingué. Et tous ses anciens collègues se plaisent à espérer que, quoique n'étant plus dans le rang, ce vénéré champion de la cause forestière continuera à lui rester dévoué.



CANTONS.

Berne. *Rapport de gestion pour 1914 des forêts de la commune bourgeoisiiale de Berne.* L'étendue de ce magnifique domaine forestier était, à la fin de 1914, de 3097 ha, dont 83 ha de sol voué à la